



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55



DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 29 MARS 2021

A la suite d'une convocation en date du 23 mars 2021, les membres composant le Conseil Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 29 mars 2021 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : **32**

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Pierre, LANG, Philippe SCHUTZ, Mireille CINQUALBRE, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Pascal HELFENSTEIN, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Jean-Luc LUTZ, Sylvain NEUGEBAUER, Joël NIEDERLAENDER, Régis GAY, François SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Hubert BUR, André DUPPRE, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Cathia HEIM, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Serge STEBLER, David SUCK, François GATTI, Pierre THIL, Christian CLEMENT.

✓ Etaient représentés par leur suppléant : **2**

Mesdames, Messieurs Gilbert SCHUH représenté par Madame Eliane JACQUES, Salvatore COSCARELLA est représenté par Monsieur Kurt SCHIRLE.

✓ Excusés : **12**

Mesdames, Messieurs Alexandre CASSARO, Germain DERUDDER, Sabrina HASSINGER, Claude KLEIN, Chantal PLATTE, Guy BORN, Antoine FRANKE, Emmanuel SCHULER, Didier ZIMNY, Durkut CAN, Luc BALLASSE, Bernard PETRY.

✓ Excusés ayant donné procuration : **8**

Mesdames, Messieurs Pascal LAUER a donné procuration à Pascal HELFENSTEIN, Jean MEKETYN a donné procuration à Pascal HELFENSTEIN, Dominique LIMBACH a donné procuration à Joël NIEDERLAENDER, Marc SENE a donné procuration à Monsieur Jean-Jacques WURSTEISEN, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, Emmanuel THIRY a donné procuration à Monsieur Etienne HOFFERT, Simone RAMSAIER a donné procuration à Monsieur André DUPPRE, Salvatore FIORETTO a donné procuration à François GATTI.

✓ Absents : **1**

Monsieur Roland GLODEN,

03. FINANCES

OBJET : COMPTE DE GESTION 2020

Le Président rappelle à l'assemblée que le compte de gestion est établi par le trésorier municipal ou le service de gestion comptable, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par l'ordonnateur. Il retrace l'ensemble des opérations constatées et reproduit l'état des restes à réaliser certifié par l'ordonnateur. Il doit parfaitement concorder avec le compte administratif.

Après s'être assurés que le service de gestion comptable de Saint-Avold a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 du Sydeme et de ses trois anciennes régies (CSM, DSM, ECOTRI), celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les deux sections budgétaires synthétisées ci-dessous :

	Résultat à la clôture d'exécution de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Intégration des résultats des trois régies par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de l'exercice 2020	Résultat à la clôture d'exécution de l'exercice 2020
Exploitation	-16 644 496,45€	-	-2 246 233,01€	3 355 957,51€	- 15 534 771,95€
Investissement	2 429 204,23€	-	102 542,11€	-131 625,84€	2 195 036,28€
TOTAL	-14 215 292,22€	-	2 348 775,12€	3 224 331,67€	- 13 339 735,67€

Après avoir entendu l'exposé du Président.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, par :

42 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention,

Décident

- D'approuver le compte de gestion 2020 du Sydeme présenté par le service de gestion comptable de Saint-Avold annexé à cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 29 mars 2021

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le... 1.4. AVR. 2021.....
Et de la transmission en Sous-Préfecture le ...1.4. AVR. 2021.....



